

Rentabilité économique des élevages laitiers selon le système de traite

28 février 2025

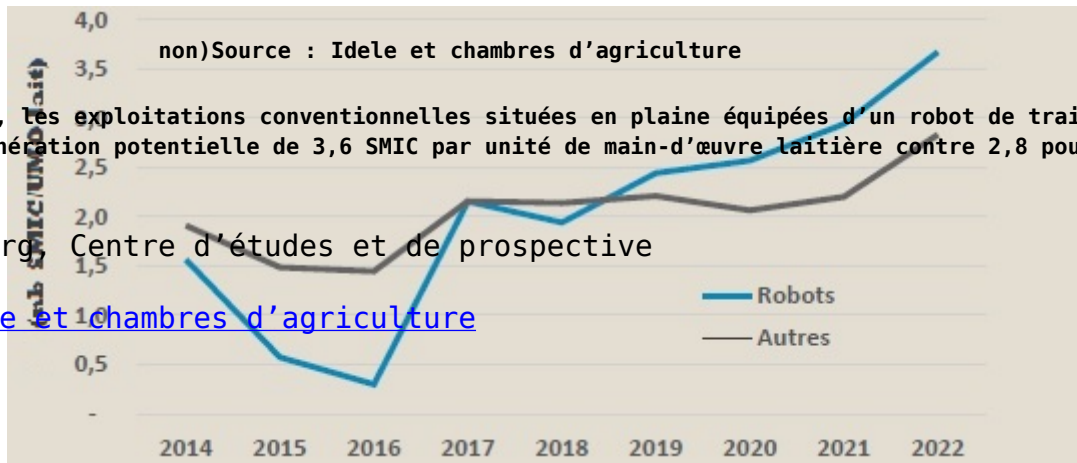
Une étude réalisée par l'Institut de l'élevage (Idele) et le réseau des chambres d'agriculture, parue en février 2025, analyse l'impact des systèmes de traite robotisée sur la conduite globale des exploitations laitières et leurs résultats économiques. S'appuyant sur la base de données du dispositif INOSYS Réseaux d'élevage, les auteurs comparent les caractéristiques structurelles et économiques d'un échantillon de 215 fermes laitières, sur la période 2014-2022.

En huit ans, la proportion d'exploitations équipées d'un robot de traite a doublé, pour atteindre 20 % en 2022. Ce type d'équipement est moins présent dans les exploitations en agriculture biologique et dans celles situées en zone de montagne : la plus petite taille des cheptels et l'importance du pâturage y rendent l'investissement moins pertinent.

En zone de plaine, en agriculture conventionnelle, les charges de structure (frais de personnels, capital, gestion, mécanisation et bâtiments) calculées pour une exploitation équipée d'un système de traite robotisée sont légèrement supérieures, de 100 € par vache laitière, à celles d'une exploitation similaire avec traite sans robot. En effet, les surcoûts du poste « bâtiment » et la consommation électrique sont en grande partie compensées par une productivité supérieure (40 % de lait produit en plus par unité de main-d'œuvre). Les fermes robotisées affichent aussi une productivité par vache supérieure, avec un gain de 500 litres de lait, ce qui réduit de 28 % le ratio du coût de main-d'œuvre par quantité de lait produit. Afin de soutenir cette productivité et la fréquence des traites, les éleveurs des systèmes robotisés recourent à un haut niveau de complémentation alimentaire, à base de concentrés.

Sur l'ensemble des huit années étudiées, les revenus moyens générés par ces deux systèmes sont équivalents et avoisinent 2 SMIC par unité de main-d'œuvre. Néanmoins, les revenus des élevages robotisés présentent une plus grande variabilité selon la conjoncture économique, notamment lorsqu'elle est défavorable (figure). Ainsi, lors de la crise du lait de 2016, les éleveurs en traite conventionnelle ont dégagé un revenu trois fois supérieur à celui de leurs homologues équipés de robots, soit 1,5 SMIC par unité de main-d'œuvre. Mais le contexte plus favorable de ces dernières années profite aux systèmes robotisés.

Évolution de la rémunération potentielle selon le système de traite des exploitations laitières



Lecture : en 2022, les exploitations conventionnelles situées en plaine équipées d'un robot de traite génèrent une rémunération potentielle de 3,6 SMIC par unité de main-d'œuvre laitière contre 2,8 pour les autres.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

Source : [Idele et chambres d'agriculture](#)